



Date de dépôt : 30 septembre 2026

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de François Baertschi, Skender Salihi, Sandro Pistis, Ana Roch, Christian Steiner, Christian Flury, Arber Jahija, Thierry Cerutti pour renforcer la prévention contre les escroqueries visant les seniors à Genève

En date du 8 mai 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- *la vulnérabilité accrue des personnes âgées face aux escroqueries ;*
- *la multiplication des cas d'arnaques dites « au faux policier », « au faux banquier », « au faux coursier » et autres ;*
- *l'impact financier et psychologique souvent lourd pour les victimes ;*
- *la nécessité d'adapter en permanence les dispositifs de prévention face à l'évolution des méthodes frauduleuses ;*
- *le rôle fondamental de l'Etat dans la protection des personnes vulnérables,*

invite le Conseil d'Etat

- *à renforcer les campagnes de prévention destinées aux seniors, notamment par des actions régulières, visibles et adaptées aux différents profils de la population âgée ;*
- *à développer des supports d'information simples et accessibles, diffusés par voie postale, dans les pharmacies, cabinets médicaux, EMS,*

associations de seniors et autres lieux fréquentés par les personnes âgées ;

- *à mettre en place des actions de sensibilisation de proximité, telles que des séances d'information dans les communes, animées en collaboration avec la police cantonale.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les personnes âgées constituent un public particulièrement exposé aux différentes formes d'escroquerie. Les auteurs exploitent notamment la vulnérabilité des personnes âgées, leur isolement ou le sentiment d'urgence qu'ils parviennent à créer afin d'obtenir la remise d'argent, de bijoux ou de données bancaires. Les arnaques dites « au faux policier, banquier, coursier » ou les escroqueries commises par téléphone, ou encore sur Internet, connaissent une évolution constante, tant dans leurs modes opératoires que dans leur sophistication.

Au-delà des pertes financières, souvent importantes, ces infractions entraînent des conséquences psychologiques majeures pour les victimes, qui ressentent fréquemment un profond sentiment de culpabilité et de honte, ainsi qu'une perte de confiance durable. La protection des personnes les plus vulnérables constitue dès lors une mission essentielle de l'Etat, qui doit continuellement adapter ses dispositifs de prévention afin de répondre à l'évolution rapide des méthodes employées par les auteurs.

Aussi, face à cette problématique et à son évolution, la police cantonale adapte en permanence sa stratégie de prévention et a déjà mis en œuvre plusieurs actions, afin d'informer les personnes les plus vulnérables dans le but de renforcer leur capacité à identifier les tentatives d'escroquerie et de réduire le nombre de victimes.

Cette stratégie repose sur une approche globale, proactive et de proximité, comprenant notamment :

- l'organisation régulière de conférences de prévention dans les communes du canton, destinées spécifiquement aux seniors, en collaboration avec les autorités communales et les partenaires locaux;
- la tenue de stands d'information lors de manifestations publiques et d'événements organisés dans les différentes communes, permettant un contact direct avec la population et des échanges personnalisés avec les citoyennes et citoyens;

- la diffusion régulière de messages de prévention sur les réseaux sociaux de la police cantonale afin d'alerter rapidement sur les nouvelles méthodes utilisées par les escrocs;
- la diffusion de communiqués de presse lors de phénomènes émergents ou d'une augmentation significative des cas observés;
- l'élaboration et la distribution de supports de prévention (flyers, brochures et affiches) auprès des communes, des partenaires institutionnels, des associations, ainsi que des établissements accueillant des personnes âgées;
- une présence régulière dans les médias, entre autres au travers d'interviews à la radio, à la télévision et dans la presse écrite, afin de sensibiliser largement la population et de répondre aux interrogations du public concernant les nouvelles formes d'escroquerie;
- l'envoi, en 2025, d'un courrier de prévention à tous les seniors domiciliés dans le canton.

Ces actions s'inscrivent également dans le cadre de la sous-commission de la commission de direction de la Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) du concordat latin géré par la Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP), qui réunit les polices des cantons latins autour d'une réflexion commune. Cette collaboration permet de partager les expériences, d'analyser les nouvelles tendances criminelles, de développer des campagnes coordonnées et d'assurer une cohérence des messages de prévention diffusés à l'échelle de la Suisse romande. La prévention des escroqueries visant les personnes âgées constitue l'un des axes prioritaires des réflexions menées par cette sous-commission, compte tenu de la vulnérabilité de ce public et de l'évolution constante des modes opératoires utilisés par les auteurs.

Les actions de prévention font en outre l'objet d'une adaptation permanente en fonction de l'évolution des phénomènes criminels observés. Les informations recueillies dans le cadre des enquêtes menées par la police cantonale, les signalements reçus ainsi que les échanges réguliers avec les autres corps de police romands et les partenaires nationaux permettent d'identifier rapidement les nouveaux modes opératoires utilisés par les auteurs. Les campagnes de prévention, les supports d'information et les messages diffusés au public sont ainsi régulièrement actualisés, afin de répondre de manière ciblée aux menaces émergentes et d'offrir à la population, en particulier aux personnes âgées, des recommandations toujours pertinentes, concrètes et adaptées à la réalité du moment.

La prévention constitue un complément indispensable aux enquêtes judiciaires et aux actions répressives. Dans un contexte où les méthodes frauduleuses évoluent rapidement, une information régulière, accessible et adaptée aux différents profils de la population demeure l'un des moyens les plus efficaces pour réduire le nombre de victimes.

Le Conseil d'Etat entend ainsi poursuivre et renforcer les actions déjà entreprises en invitant les services compétents :

- à renforcer les campagnes de prévention destinées aux seniors par des actions régulières, visibles et adaptées aux différents profils de la population âgée;
- à développer et à diversifier les supports d'information, en veillant à leur simplicité et à leur accessibilité, et à assurer leur diffusion auprès des communes, des pharmacies, des cabinets médicaux, des établissements médico-sociaux, des associations de seniors ainsi que de l'ensemble des partenaires concernés;
- à poursuivre le développement d'actions de sensibilisation de proximité, notamment sous la forme de conférences et de séances d'information organisées dans les communes en collaboration avec la police cantonale et les polices municipales, afin de favoriser les échanges directs avec les personnes concernées, leurs proches et les professionnelles et professionnels qui les accompagnent.

Par cette approche coordonnée, évolutive et fondée sur la proximité, le Conseil d'Etat réaffirme sa volonté de protéger les personnes les plus vulnérables face à une criminalité en constante mutation et de renforcer durablement la résilience de la population face aux escroqueries.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le vice-chancelier :
Patrick FERRARIS

La présidente :
Anne HILTPOLD